



PRÉFET
DE LA GIRONDE

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde
Services des Procédures Environnementales**

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

**Projet de défrichement pour la création d'un
ensemble immobilier de 80 logements
sur la commune d'ANDERNOS LES BAINS**

Il sera procédé à une mise à disposition du public **du mercredi 02 novembre 2016 au mercredi 16 novembre 2016 inclus** du dossier concernant le projet de défrichement d'une surface de 1,3200 hectares sur la commune d'Andernos les Bains, en vue de la création d'un ensemble immobilier de 80 logements.

Le responsable de ce projet est la SCCV L'ECO HAMEAU 1 – 26-28 avenue Joseph Pinatel – 64100 BAYONNE. Les informations relatives au projet peuvent lui être demandées.

Le dossier de demande d'autorisation de défrichement comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera mis à disposition du public à la Mairie d'ANDERNOS LES BAINS où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public et consigner leurs observations par écrit sur un registre ouvert à cet effet.

A la fin de la mise à disposition, le responsable du projet la SCCV L'ECO HAMEAU 1 recueillera les avis formulés et fera le bilan de la mise à disposition, qu'il adressera au Préfet à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Le bilan de la mise à disposition sera consultable par le public à la Mairie d'Andernos les Bains, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service des Procédures Environnementales cité administrative Bordeaux ainsi-que-sur-le-site-internet-de-la-Préfecture :

www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-légales

Préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur la demande d'autorisation de défrichement sollicitée.